

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE DARDAGNY DU 28 OCTOBRE 2024 À 20H15

PROCES-VERBAL No 408

Présents	Mmes Caroline ABBET, Christine HUTIN (présidente), Tracy MONNEY, Gaëlle RÖTHLISBERGER COUILLAUD, Doriane SANTIMARIA et Laure VANONCINI, MM. Jean-Jacques BODENMANN, Julien GUYOT, Kevin POLTE, Mathurin RAMU, Gautier RAUSIS, Stéphane TODESCO et Pierre VUISSOZ
Excusées	Mmes Laure BOVY, adjointe, Gabriella ROBERT et Emilia SCHLIPF
Assistent à la séance	Mme Anne ZOLLER, Maire, Mme Emilienne HUTIN ZUMBACH, adjointe, M. Roger WYSS, secrétaire

Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 25 septembre 2024
- Communications du bureau du Conseil municipal
- Communications et propositions de la Mairie
- Question sur les procès-verbaux des commissions
- Rapports de conclusion des commissions : N/A
- Proposition de l'Exécutif : N/A
- Proposition des Conseillers municipaux
 - a) M2024-01 - Motion de Kevin Polte : Rejoindre le projet Momodu 2.0
 - b) M2024-02 - Motion de la commission MACS - Pour une restauration un soir de semaine dans le village de Dardagny
 - c) Question écrite : N/A
- Présentation budget 2025
- Dossiers en cours – questions et remarques
- Divers

Mme Hutin, ci-après « la présidente », ouvre la séance à 20h15 et excuse Mmes Bovy, Robert et Schlipf.

1. Approbation du procès-verbal du 25 septembre 2024

- **M. Guyot** relève une coquille au nom de Mme Hutin Zumbach à la fin du second paragraphe de la page 2908.
- **Mme Hutin Zumbach** propose les modifications suivantes (mises en évidence en gras) :
 - Page 2907 : au dernier paragraphe, rajouter des remerciements à la voirie, l'APE (Association des Parents d'Élèves) et la jeunesse qui ont fait preuve d'une grande adaptabilité.
 - Page 2908 : « les enfants de l'école de La Plaine qui **iront** manger à l'EMS » plutôt que « auront mangé ».
 - Page 2908 : « Elle était très appréciée **de tous. Une équipe intérim est mise** en place sera là jusqu'**à la fin de l'année afin de trouver un nouveau tandem qui restera, la Commune l'espère, plus durablement** ».
 - Page 2909 : « car elle n'arrivait pas à avoir **de réponse** des samaritains » à la place « d'une date » au premier paragraphe.

Le procès-verbal de la séance du 25 septembre 2024 ainsi amendé est approuvé par 11 voix pour, 1 abstention et 0 refus.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

- Aucune communication.

3. Communications et propositions de la Mairie

- La parole est cédée à **Mme Zoller**, Maire, qui informe tout d'abord que le rapport administratif et financier 2022 dans sa nouvelle version a été distribué à chacun des membres du Conseil municipal, qui sont invités à faire leurs remarques. Le rapport administratif et financier 2023 arrivera prochainement.
- Un secrétaire général adjoint, M. Stefan Weiss, de Soral, a été embauché. Il commencera le 6 janvier 2025.
- Les pompes à vélo ont été installées et référencées sur le site de Pro Velo. La voirie les contrôle une fois par année. Si un problème est détecté, il ne faut pas hésiter à en informer l'administration communale (des autocollants avec le numéro de téléphone seront également collés sur les pompes).
- La boîte à smartphone a été commandée le 17 octobre. Pour rappel, une association collecte les vieux smartphones. CHF 100.- par année sont demandés pour collecter ces boîtes. La Mairie propose de voir comment ce dispositif fonctionne. L'administration avait envisagé à un certain moment de mettre la boîte en-dehors de la Mairie, avant de se raviser.
- Pour rappel, la sortie au Crozat tombait sur les votations du 18 mai 2025. Un membre avait proposé de la faire le 1^{er} juin avec les anciens et nouveau élus. La sortie au Crozat a donc été arrêtée au dimanche 1^{er} juin avec le syndicat d'élevage et d'alpage de Dardagny-Russin. Des informations plus précises sur les inscriptions viendront en début d'année 2025.
- Les murs du sous-sol de l'auberge ont été montés et le remblai autour des murs est en cours. Les travaux sont assez complexes car les services techniques sont à prévoir (ventilation, électricité, eau, etc.). La dalle du rez-de-chaussée sera coulée fin novembre (le temps nécessaire pour introduire les sondes géothermiques). Selon le planning, la maçonnerie, les planchers et les étages devraient être terminés pour la fermeture de Noël.
- Concernant la parcelle n°1379, la Demande de Renseignement (DR) sera envoyée d'ici quelques jours. Les deux questions soulevées par la DR sont les suivantes : « Conformément à l'article 2, alinéa 2 de la Loi Générale sur les Zones de Développement (LGZD), est-il possible de déroger à l'obligation d'établir un Plan Localisé de Quartier (PLQ) ? » et « Pouvons-nous envisager d'organiser un concours en 2025 pour la construction d'une école sur la parcelle n°1379 » ? Si la DR et la réponse aux questions sont positives, la Commune pourra lancer un concours. Dans le cas inverse, il faudra passer par un PLQ, qui prendra plus de temps. Cette DR étant une procédure ordinaire, le délai d'instruction est de 60 jours. Une réponse devrait donc être obtenue courant janvier 2025.
- Le bus 74 qui était passé à l'époque de 20 places à 30 est à présent passé à une capacité de 45 places assises et debout avec un véhicule électrique.

- Le TPG Flex « Mandement » est prévu dans le plan de développement des Transports Publics Genevois (TPG) jusqu'à 2h du matin avec pour objectif une mise en œuvre mi/fin 2025 ou au plus tard mi 2026. À ce stade, il manque l'aval de l'Office Cantonal des Transports (OCT) pour définir s'il faut prévoir un bus supplémentaire ou remanier le bus 74. TPG Flex ferait Dardagny-Russin-Meyrin en direction du centre commercial de Meyrin, mais La Plaine ne sera pas couverte étant donné qu'il y a un accès direct depuis la gare de La Plaine jusqu'à Cornavin.
- Une séance est prévue pour la passerelle du pont du chemin de fer dans le cadre de la Réfection Intégrale du Mandement (RIM). Les travaux débuteraient à la fin 2027 ce qui veut dire que la déchetterie de La Plaine ne pourra pas voir le jour avant 2028. En sus, la passerelle sous le viaduc de l'Allondon devrait être financée par l'Office Cantonal de l'Agriculture et de la Nature (OCAN) dans le cadre des chemins de randonnées et de la ViaRhôna. En revanche, les accroches, qui devront être prises en charge par les communes, sont encore en discussion notamment du côté de Dardagny. L'OCAN aimerait un ouvrage plus arrondi dans le cadre des chemins de randonnées (par exemple une passerelle qui irait sur le chemin de l'Ancienne Forge, ce qui entraînerait toutefois des coûts importants). Comme le budget est moindre, il est probable que l'accroche de Dardagny se situe vers l'accroche actuelle mais qu'elle soit élargie. Un budget a été voté par le Grand Conseil pour prévoir un accès à mobilité réduite du côté de Russin jusqu'au teppes de Verbois. **Mme Zoller** a questionné le Canton sur la raison pour laquelle seul un budget était prévu pour Russin. Pour le moment, la Commune n'a pas plus d'information.
- S'agissant du passage inférieur de Challex (le pont qui se trouve entre le parking de Firmenich et le chemin de l'Ancienne-Forge), la Commune a eu des discussions avec les Chemins de Fer Fédéraux suisses (CFF) et l'OCT pour prévoir un accès de mobilité douce dans le cadre de la réfection de cet ouvrage. L'Office Cantonal du Génie Civil (OCGC) a rencontré les CFF ce printemps 2024. La personne de référence à l'OCGC, M. Neuenschwander, va déposer une demande d'autorisation cet automne. Un rendez-vous sera prévu d'ici janvier. Aux dernières nouvelles, le Canton ira de l'avant avec cet ouvrage. Il y aura donc une piste cyclable qui sera séparée de la route de La Plaine à la hauteur de cet ouvrage ce qui permettra de sécuriser ce passage.
- Pour rappel, le Touring Club Suisse (TCS) proposait d'installer une potence pour réparer les vélos sur l'itinéraire vélo n°172 qui passait à l'époque par la route de la Donzelle. La Commune a écrit au TCS en lui indiquant qu'elle ne voulait pas que cet itinéraire passe par cet axe en raison de dangers potentiels avec les agricultures qui travaillent sur cette route. Le TCS a répondu que, suite à une séance de 2021 avec les intervenants concernés, le TCS avait déjà fait le nécessaire sur l'application suisse mobile. Cet itinéraire vélo ne passe désormais plus par la route de la Donzelle mais par la route du Mandement (cela ne change pas grand-chose pour les cyclistes qui connaissent la route de la Donzelle et qui la descendent comme des fusées). Un article de sensibilisation rédigé par le TCS sera publié dans le journal de mars.
- La Commune a rencontré la responsable des guides de l'Organisation des Nations Unies (ONU) qui avaient été reçus pour une visite du Château. La responsable a proposé en retour d'organiser une visite privée de l'ONU le 22 novembre à 16h30. La visite durerait 1h30 environ. À la suite d'un tour de table, M. Bodenmann, Mme Abbet, M. Guyot et Mme Röthlisberger Couillaud manifestent leur intérêt de participer à cette visite.
- **Mme Zoller** aborde dans sa dernière communication la passerelle piétonne de l'Allondon. Pour rappel, le principe d'une passerelle couverte avait bien été acté par les deux communes.

Restait le choix de la forme géométrique de la couverture, soit à deux pans égaux ou cintrée (arrondi). Le Conseil municipal s'est prononcé à une courte majorité en faveur de la toiture à pans tandis que son homologue Russinois s'était prononcé à la majorité en faveur de la toiture cintrée. Devant ces décisions opposées, les exécutifs de Dardagny et Russin ont cherché un arbitrage externe afin de trouver une solution qui, malgré tout, reste subjective, auprès des services cantonaux préavisant ce type de projet.

Comme déjà exposé lors du Conseil municipal de septembre, l'Office du patrimoine ne préavise plus les objets qui sont situés en zone protégée et hors zones à bâtir. Les deux communes devaient donc s'adresser à l'OCAN. Le projet a ainsi été présenté à M. Bertrand Von Arx, directeur de service à l'OCAN, qui a présenté le projet de passerelle en séance de direction générale. Le projet a été apprécié et ne devrait pas induire de difficultés particulières.

Un point à toutefois été soulevé par les responsable des loisirs en pleine air de l'OCAN concernant l'entretien pour lequel une convention d'entretien devra être signée avec l'OCAN et les communes (l'ouvrage appartient à l'Etat). Les communes ont déjà signé ce genre de conventions avec l'Etat ou les CFF.

Concernant le vif du sujet, à savoir la couverture, les éléments suivants ont été relevés par l'OCAN :

- La toiture à pans présente l'avantage d'avoir un plus grand choix de type de couverture (placage, tuiles, bardage, etc.) alors que la toiture cintrée ne pourra recevoir probablement qu'un placage métallique (cuivre, zinc-titane, etc.) ;
- Les toits en forte pente sont souvent réalisés dans des régions montagneuse quand il y a beaucoup de neige afin qu'elle puisse glisser facilement du toit. M. Von Arx a estimé qu'il n'y avait pas d'argument particulier par rapport à la neige nécessitant de prévoir un toit pentu dans cette zone ;
- Le gabarit de la toiture cintrée (hauteur totale 3,50 m) est plus faible de 50 cm que la toiture à pans (hauteur totale 4,40 m). De fait, la hauteur de l'ouvrage en est réduite et son impact dans le paysage est plus faible et permet une meilleure intégration dans le vallon de l'Allondon ;
- La géométrie arrondie est plus « douce » dans le paysage, sans angles ni saillies anguleuses ;
- L'arrondi se réfère plus au monde végétal et pourrait rappeler la sinuosité de la rivière. Il permettrait également un meilleur déplacement des oiseaux le long du cours d'eau ;
- L'arrondi permet une meilleure vue du vallon depuis le pont avec moins d'emprise sur le paysage. En sus, le volume de bois nécessaire à la construction est plus faible de 10 m³ (90 m³ pour la passerelle cintrée contre 100 m³ pour la passerelle à toit pentu).

Mme Zoller conçoit que le choix fera forcément des déçus mais, pour faire avancer ce projet, il faut avoir le courage de trancher. Il serait désolant de ne pas avancer sur cette passerelle pour des questions subjectives d'esthétiques, car toutes les personnes approchées vantent la qualité et l'intérêt de l'objet.

Fort de ces comparaisons qui restent, bien évidemment, en parties subjectives, l'option de toiture cintrée a été retenue par M. Von Arx et ses services. Par conséquent, les Exécutifs des deux communes rejoignent le préavis de l'OCAN de manière à trancher et avancer sur le projet.

Mme Zoller ajoute que M. Von Arx a brièvement présenté le projet au secrétaire de la commission fédérale. Il en ressort que l'OCAN doit décider si cette commission doit intervenir. Le secrétaire pense que cela n'est pas nécessaire si tout le monde est favorable. Pour lui, a priori, il y a eu des préavis favorables dans des cas similaires et ne voit donc pas d'opposition de la part de la Confédération. Elle pourra toujours être interpellée s'il y a des oppositions plus tard.

- La parole est ensuite cédée à **Mme Hutin Zumbach**, adjointe, qui indique tout d'abord que la Commune a reçu un avis de travaux sur la route de Challex. Le rehausseur a été réalisé. Il est également confirmé à Mme Hutin Zumbach que les marquages ont été effectués.
- Concernant le test du restaurant scolaire à l'Établissement Médico-Social (EMS) de La Plaine, qui a eu lieu du 7 au 18 octobre, entre 23 et 29 enfants venant de l'école de La Plaine sont allés manger chaque jour à la résidence de La Plaine. Dans l'ensemble, le test s'est plutôt bien déroulé ; chaque partie était vraiment impliquée. L'accueil de la part du personnel de l'EMS a été très chaleureux. Il y a eu bien sûr un certain nombre de choses à adapter dès le premier jour (porte-manteau dans le sas d'entrée, rythme à donner pour tenir l'horaire, matériel pour le service, mise en place des tables, etc.). Les enfants étaient curieux. Certains résidents de l'EMS aussi et, dès le deuxième jour, quelques-uns se sont mis à l'entrée pour voir arriver les enfants. La salle est très adaptée, claire et les repas sont plus sereins et sans stress. Il y a un peu plus de mise en place, car il faut chaque fois déplier les tables, installer les chaises et tout replier dès la fin du service. Mme Carmelina Barradas a bien pris le rythme et a apprécié cette aventure. Le bilan avec l'EMS, le Groupement Intercommunal pour l'Animation Parascolaire (GIAP) et la Commune aura lieu le lendemain de la présente séance. Le fait de poursuivre ce dispositif jusqu'à la fin de l'année scolaire sera décidé un moment. **Mme Hutin Zumbach** remercie les membres de la commission qui ont pu venir accompagner ces repas.
- La Fête de l'escalade aura lieu le 10 décembre 2024 dans la cour du Château selon la formule « habituelle ». Tout le monde est le bienvenu. Un petit coup de main à l'issue de la manifestation pour plier les tables sera très apprécié de la commission enfance, scolaire, jeunesse. Un tout ménage suivra. À noter que la manifestation sera annulée en cas de pluie.
- Pour les cadeau des aînés (une bouteille et des figurines de Noël en chocolat réalisées par Oberson), il avait pour rappel été décidé qu'ils seraient distribués par l'ensemble des membres du Conseil municipal autrement la charge serait trop lourde pour la commission, ce qui représente 4 visites par Conseiller. La commission préparera les sachets lors de sa séance du 28 novembre. Les chocolats seront livrés le 13 décembre. La distribution pourra donc commencer dès le 14 décembre. **Mme Hutin Zumbach** remercie les membres du Conseil municipal de venir vers elle à la fin de la séance afin de se répartir les visites.
- L'ouverture de chantier est prévue d'ici la fin de l'année pour l'arrêt bloquant devant l'école de La Plaine. Un bilan de cette mise à l'essai sera réalisé. Il prendra en compte les remarques des usagers et riverains (deux retours quelque peu virulents ont déjà été reçus) et celles de la Commune (notamment le fait que la visibilité fait défaut pour sortir depuis la route sans issue venant de Bois-Gentil et l'insertion peut être difficile selon les horaires). Les remarques ont été transmises à l'OCGC. La Commune s'était aussi enquis de la possibilité de mettre un panneau indiquant le sens de priorité. Une séance est prévue vendredi matin. Il faudra par ailleurs encore valider l'aménagement prévu pour les épingles à vélo en face de l'école. Le matériau

en place sera un stabilisé au lieu d'un enrobé. **Mme Hutin Zumbach** espère revenir avec plus d'informations lors du prochain Conseil municipal.

- En ce qui concerne l'aménagement dans la cour du Château, l'entreprise a malheureusement pris du retard et n'a pu que préparer l'espace pour installer les 20 épingles à vélo. Trois potelets au niveau de l'arbre seront totalement amovibles afin de laisser tout le potentiel possible de la cour pour les divers événements. Le marquage des places sera fait avec des pastilles afin de ne pas trop impacter le visuel de la cour du Château (des places pour les visiteurs de la Mairie, une place pour personne à mobilité réduite et trois places pour les habitants du Château qui recevront un courrier avec un temps d'adaptation pour l'utilisation de ces places). Les enseignantes ont été averties du fait que l'aménagement n'était pas terminé.
- **Mme Hutin Zumbach** énumère diverses dates à retenir :
 - Pour rappel, les promotions citoyennes auront lieu le 8 novembre au Bâtiment des Forces motrices. Les personnes qui se sont inscrites ont toutes reçues leur billet.
 - L'inauguration de la statue du Lynx aura lieu le 10 novembre, organisée par la commission Manifestation, Accueil, Culture, Social (MACS). Le rendez-vous est donné à 13h30 à la fontaine de la Plaine, en présence de l'artiste. Un vin chaud est prévu avant une petite marche vers l'EMS de La Plaine pour la projection d'un film sur le Lynx de M. Geslin. **Mme Hutin Zumbach** s'excuse d'ores et déjà car elle aura une autre prérogative ce jour-là.
 - La projection d'un reportage sur Albertine (réalisé par Point Fixe) est prévue le 15 novembre à la salle des fêtes du Château à 20h00, en présence d'Albertine, du réalisateur et de Patrick Ferla qui est son interlocuteur. Le reportage dure une petite heure. Un apéritif sera servi à la fin.
 - **Mme Hutin Zumbach** invite le Conseil municipal à réserver la date du 25 janvier 2025 pour la traditionnelle raclette des aînés. La commission va se pencher sur l'organisation de cet événement lors de sa prochaine séance et reviendra pour l'heure précise du rendez-vous qui sera aux alentours de 9h00.
- Le cours Basic Life Support – Défibrillateur Automatique Externe (BLS-AED), aura lieu le 4 décembre de 13h00 à 17h00 pour le personnel communal et le 18 janvier 2025 de 8h00 à 12h00 ou de 13h00 à 17h00 pour les Conseillers municipaux et les communiers. Mme Hutin Zumbach enverra un mail afin que les personnes intéressées puissent s'inscrire en retour.

4. Question sur les procès-verbaux des commissions

- **M. Guyot** cite le procès-verbal commission Enfance et la nécessité d'acheter un ordinateur portable et une imprimante pour le Lok'al. **M. Rausis** explique que ces achats avaient pour but de permettre à l'équipe de faire des suivis individuels (aiguiller les jeunes sur l'écriture d'un CV par exemple). **Mme Vanoncini** se questionne sur l'ordinateur portable, qui peut être plus facilement volé et endommagé qu'une tour. Elle se demande si un ordinateur dont la Mairie n'a plus l'utilité pourrait être mis à disposition. Dans l'absolu, **Mme Hutin Zumbach** indique que le besoin et l'utilité de cet ordinateur seront définis lorsque la nouvelle équipe sera engagée. La Fondation genevoise pour l'Animation Socioculturelle (FASe) saura certainement guider la Commune sur cet achat. **Mme Hutin Zumbach** conçoit toutefois qu'il faudra voir une réflexion plus générale pour une future utilisation.

5. Rapport de conclusion des commissions

N/A

6. Proposition de l'Exécutif

N/A

7. Proposition des Conseillers municipaux

a) Motion M2024-01 : Motion de Kevin Polte – rejoindre le projet MOMODU 2.0

- **La présidente** procède au vote d'entrée en matière relatif à la motion.

Par 12 voix pour, soit à l'unanimité, le Conseil municipal accepte d'entrer en matière sur la motion M2024-01.

La parole est cédée à **M. Polte**, autour de la motion, qui rapporte avoir été contacté par un ancien camarade d'école, M. Emile Galland (qui travaille actuellement aux TPG). Ce dernier trouverait intéressant qu'une commune rurale participe au projet MOMODU.

M. Polte explique que MOMODU 2.0 est un programme qui soutient des processus et mesures innovants dans les communes de moins de 500 habitants afin de développer une mobilité efficace en termes énergétiques et respectueuse de l'environnement. Le projet repose sur un diagnostic débutant en février 2025 pour une durée d'un an et, dans la foulée, une phase de mise en œuvre des mesures identifiées pendant le diagnostic de 5 ans (2026-2031). À noter que cette dernière phase n'est pas obligatoire. Le projet est subventionné à hauteur de 40 % jusqu'à concurrence de CHF 50'000.- pour la phase de diagnostic et CHF 500'000.- pour la mise en œuvre par SuisseEnergie (le programme découle de l'Office fédéral de l'énergie).

Pour Dardagny, le projet serait piloté par les TPG. La Commune appuierait spécialement en phase de diagnostic la participation des comuniers par le biais d'un questionnaire. Afin d'être cohérent avec les budgets, le nombre d'habitants et la territorialité des communes, les TPG projettent trois groupes : une commune seule de 13'000 habitants, un groupe « pied de Salève » et un groupe de la région Champagne pour lequel les TPG proposent d'intégrer Dardagny. La Commune aurait toujours la possibilité d'être une entité à part entière dans ces groupes mais les coûts ne seraient pas les mêmes, sachant que le nombre d'habitants est moindre. Concernant le financement, le montant projeté à charge de la Commune serait de CHF 41'500.- sur deux ans en étant seule. Avec un éventuel groupement Champagne, la participation de Dardagny se monterait à CHF 12'200.- environ sur deux ans.

La participation de la Commune à ce projet lui permettrait de bénéficier d'un diagnostic issu de ses habitants sur les habitudes et les désirs de mobilité, ce qui peut être utile pour des projets futurs (zone 30 km, lignes de bus). Des propositions de mesures à mettre en place seront faites à l'issue du diagnostic. Le fait que cela vienne des TPG permettrait d'ouvrir un dialogue allant dans les deux sens. Enfin, la subvention se monterait pour rappel à 40 %.

En revanche, le délai pour annoncer l'intention ou non de la Commune de participer est à la fin du mois. **M. Polte** voit ce projet comme une opportunité. Il a conscience que rien n'est prévu au budget. Il se tient au surplus à disposition pour répondre à d'éventuelles questions.

- **M. Guyot** ne remet pas en question le bien-fondé de la motion. En revanche, il signale qu'il existe une commission développement durable dont M. Polte fait partie qui aurait clairement pu soutenir cette initiative. **M. Guyot** peine donc à comprendre le caractère solitaire de la démarche. Il aimerait avoir plus d'explications sur ce point. Il signale ensuite que la dernière mouture du budget n'est pas terminée et que des ajustements budgétaires restent possibles.

Mme Zoller rappelle que les commissions ne s'autosaisissent pas des sujets comme évoqué lors de la refonte du règlement du Conseil municipal. Si ce dernier entre en matière sur une initiative de l'un de ses membres, il y a un vote sur le siège ou un renvoi en commission. Le rapport est ensuite présenté pour un vote sur le sujet. Ce schéma décisionnel est donc correct pour Mme Zoller.

M. Bodenmann pense que la motion est une opportunité. Le Conseil municipal prendra pour une fois une décision dans la rapidité mais ce sujet est régulièrement mis en avant avec les restructurations des lignes des TPG. Pour une fois que la Commune peut s'exprimer, il vaut la peine au sens de M. Bodenmann de prendre une décision sur le siège.

M. Rausis pense que la motion est intéressante. Il relève toutefois que plusieurs exercices de cet acabit ont eu lieu durant la présente législature. La Commune a interrogé la population, le bureau Citec a été mandaté et un plan de mobilité scolaire a été établi. **M. Rausis** se questionne donc sur l'apport réel de cette motion. Il n'est pas certain que beaucoup d'habitants iront en ville à vélo suite à un questionnaire sachant que l'offre TPG s'est considérablement améliorée avec une desserte quotidienne la journée qui plus est en bus électrique. **M. Rausis** demande donc à M. Polte quels sont les avantages de cette démarche pour la Commune

M. Polte n'a pas d'exemples à apporter d'un point de vue technique. En revanche, il serait intéressant de mener une démarche participative en partenariat avec les TPG sans que cela ne soit pour une fois imposé à la Commune. À noter qu'il s'agit d'une intention. Le but est de construire ce travail par le biais de la commission développement durable.

M. Bodenmann n'est pas entièrement d'accord avec M. Rausis. L'offre de transport public fait défaut en sortant de Dardagny. Il manque par exemple des solutions pour se rendre sur la rive gauche, ainsi que des solutions de secours lorsque les trains sont en panne. **M. Bodenmann** pense dès lors qu'il ne peut être qu'avantageux que la Commune fasse partie intégrante de discussions par rapport à un aménagement futur des transports publics.

La parole n'étant plus demandée, **la présidente** met l'acceptation de la motion au vote.

Par 8 voix pour, 0 voix contre et 4 abstentions, le Conseil municipal accepte la motion M2024-01 déposée par M. Kevin Polte qui consiste à rejoindre le projet MOMODU 2.0.

b) Motion M2024-02 : Motion de la MACS – pour une restauration un soir de semaine dans le village de Dardagny

- **La présidente** met l'entrée en matière au vote.

Par 12 voix pour, soit à l'unanimité, le Conseil municipal accepte d'entrer en matière sur la motion M2024-02.

La parole est cédée à **M. Guyot**, co-auteur de la motion, qui indique que la motion vise à pallier un manque de restauration sur Dardagny. Depuis le début des travaux de l'auberge, il n'y a plus d'endroits où se restaurer pour les habitants. Dès lors, la commission MACS propose de faire venir un food truck au minimum une fois par semaine (de préférence le jeudi soir) et que l'offre soit diversifiée (autrement dit, que des prestataires différents officient chaque semaine).

M. Guyot précise que la motion vise à enjoindre l'Exécutif de la Commune à :

- Entreprendre des démarches pour pallier le manque de restauration le soir à Dardagny ;
- Instaurer un *Food Truck* un soir par semaine minimum, de préférence le jeudi soir ;
- Trouver des restaurateurs/producteurs locaux en accord avec les valeurs prônées par le Conseil ;
- Prendre en compte les suggestions faites dans l'exposé des motifs ;
- Informer le Conseil des démarches entreprises et de l'avancée du projet.

M. Bodenmann s'enquiert de la durée de ce dispositif. **M. Guyot** rapporte que, selon les discussions actuelles en commission, le dispositif proposé pallierait uniquement le manque d'offres de restauration durant les travaux de rénovation.

La parole n'étant plus demandée, **la présidente** passe au vote d'acceptation de la motion.

Par 12 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions, le Conseil municipal accepte la motion M2024-02 déposée par la commission MACS pour prévoir une offre de restauration un soir de semaine dans le village de Dardagny.

c) Question écrite : N/A

8. Présentation du budget 2025

- La parole est cédée à **M. Wyss** pour la présentation du budget 2025 au Conseil municipal.

M. Wyss a le plaisir de présenter ce soir ce point tant redouté, où les mots sont remplacés par de longs et interminables chiffres. Il s'agit également du moment où M. Wyss devra trouver le juste équilibre entre un résumé passionnant et une présentation soporifique.

Pour ce faire, il ne va bien évidemment pas passer sur chaque compte que contient ce budget mais va présenter ceux qui présentent un aspect particulier ou qui méritent une explication supplémentaire.

Pour information, la commission des finances a déjà reçu ces diverses explications dans sa séance du 21 octobre. **M. Wyss** propose d'aborder en premier lieu les différentes demandes des commissions.

1) Tableau des budgets 2025 des commissions

Comme les Conseillers municipaux peuvent le constater, quasiment toutes les demandes de budget 2025 des commissions ont pu être honorées.

Seules deux modifications proviennent de la commission Entretien-Sport. En effet, le montant total pour les travaux prévus au Château a été abaissé de CHF 50'000.- à CHF 10'000.- car les travaux de peinture du plafond, les moulures et les lustres seront terminés à la fin de l'année 2024.

Le compte des subventions sportives a à l'inverse été légèrement augmenté à CHF 38'000.- suite à la réception des derniers chiffres réels des sociétés sportives. Sur CHF 1'026'600.- de demandes, CHF 994'600.- peuvent être honorés.

2) Présentation du Budget 2025

Pour rappel, les comptes inscrits en noir sont des charges, les comptes inscrits en vert sont des recettes.

Pour faciliter la compréhension de ses explications, **M. Wyss** a déjà mis en surbrillance jaune les comptes dont il va parler ce soir. En cas de questions sur les autres comptes, **M. Wyss** invite les membres du Conseil municipal à les poser.

- 0110.0.31700.8 : Conseil municipal – voyage de fin de législature : Le montant de CHF 26'000.- est le solde prévu pour le voyage de fin de législature. Le versement des jetons de présence 2024 des Conseillers qui participeront au voyage a été pris en compte. A noter qu'il y a eu de nombreux changements et démissions en cours de législature. En sus, la Commune ne peut plus provisionner des frais pour les utiliser pour le voyage de fin de législature.
- 0111.0.31100.0 : Conseil municipal – achat mobilier local de vote : La Commune prendra en charge tous les frais des futures élections municipales de toutes les listes électorales, tant du Conseil municipal que du Conseil administratif. Sont également comprises dans ce montant les diverses impressions nécessaires (fascicule, bulletin de vote, etc.) et ce pour les deux tours éventuels.
- 0120.0.30000.0 : Maire et adjoints – indemnités : Cette augmentation provient non seulement du passage au nouveau système de Conseil administratif mais prend également déjà en compte du montant des indemnités de départ des membres de l'Exécutif selon leur nombre de législature.
- 0220.0.30100.0 : Traitement du personnel communal : Le départ de Joël Palfi (à 80%) et l'arrivée d'un nouveau secrétaire général adjoint (à 100%) ont été pris en compte dans ce montant. Les indemnités du garde-parking ont également été rajoutées dans ce poste (auparavant dans la sécurité routière).
- 0220.0.31020.0 : Fournitures diverses : se trouve dans ce montant la totalité de la demande 2025 de la commission Communication (Candy Factory – journal communal – rapport administratif – etc.).
- 0220.0.31300.1 : Frais de téléphone et télécommunications : Toutes les factures de Swisscom des différents bâtiments communaux sont dorénavant regroupées dans ce seul compte.
- 0220.0.31710.0 : Dédommagements divers : Le loyer annuel du local de Bois-Gentil a été transféré dans ce compte (il était auparavant dans « institution jeunesse »). Un poste « internet » prévu pour la population dans les bureaux de la Mairie a également été budgété pour un montant de CHF 10'000.-.
- 0220.0.31180.0 : Licences informatiques : Tous les différents contrats de Wedo, Optimiso, Docuteam, Localsearch, Greensite, etc. ont été rajoutés dans ce compte avec les autres licences informatiques traditionnelles du SIACG (Service Intercommunal d'informatique de l'association des commune genevoises), d'où cette augmentation.
- 0290.0.31440.0 : Immeubles administratifs – entretien bâtiment : Un nouveau compte de charge a été créé pour l'entretien de la maison Wüst située sur la parcelle n° 612 et rachetée par la commune. **M. Rausis** se demande en quoi consiste cet entretien. **Mme Zoller** indique qu'un projet ne pourra pas être entrepris avant quelques années si la demande de renseignement pour la parcelle n°1379 aboutit. Par conséquent, la Commune ne voulait pas laisser la maison en état et envisageait de faire un rafraîchissement intérieur. Des salles pourraient être mises à disposition

des commissions ou être louées. Le but est de faire en sorte que la maison vive un peu avant qu'un projet ne se précise.

- 0290.1.31440.0 : Château de Dardagny – travaux et entretien par tiers : Suite à la fin des travaux dans la salle des Chevaliers en 2024, ce poste baisse de manière significative par rapport à la demande initiale de la commission Entretien-Sport.
- 0291.1.31440.0 : Salle Polyvalente – travaux et entretien par tiers : Cette ligne concerne les travaux proposés par la commission Entretien-Sport pour la salle polyvalente, soit l'éclairage extérieur et la mise en norme et contrôle électrique de tout le bâtiment.
- 0291.5.31410.0 : Bâtiment voirie – travaux et entretien par tiers : Le montant de CHF 40'000.- comprend les propositions de la commission Entretien-Sport pour l'aménagement des combles, du local des pompiers et de l'éclairage du bâtiment de la voirie.
- 1120.0.36120.3 : Sécurité routière – garde-parking : Comme annoncé tout à l'heure, les indemnités du garde-parking ont été déplacées dans la masse salariale.
- 1500.0.36120.1 – groupement sapeurs-pompiers : Le montant de CHF 99'000.- concerne uniquement la part de Dardagny pour les charges de la compagnie 101 des sapeurs-pompiers. Le budget total est de CHF 126'540.- qui est partagé entre les communes de Russin et de Dardagny par rapport au nombre d'habitants.
- 2170.5.31440.0 – école de la Plaine – travaux et entretien : Sont prévus dans le montant de CHF 60'650.- l'installation d'une alarme incendie et le déplacement de la barrière du préau (proposition de la commission Sécurité) ainsi que des travaux de plomberie, d'éclairage et rafraîchissements de la peinture dans les escaliers (proposés par la commission Entretien-Sport).
- 2180.0.46216.0 – accueil de jour – GIAP répartition tâches fonds de régulation : Ce compte de produits avait été initialement créé par l'Association des Communes Genevoises afin de faciliter la transition des transferts de charges entre le canton et les communes pour une période de cinq ans. Cette période est dorénavant terminée. Deux comptes de charges sous la fonction 5790.1 sont également concernés.
- 2192.0.31700.4
2192.0.31700.5
2192.0.46310.0 - Abonnements TPG aux élèves : Ces trois comptes, initialement mis à zéro, ont tout de même été réajustés suite au recours en cours contre la gratuité des abonnements des TPG pour les moins de 25 ans.
- 3290.0.31300.4 : Culture – organisation manifestations locales : Les montants budgétaires demandés par la commission MACS se retrouvent dans ce compte, de même que dans le compte 3290.0.36360.2 – participation communale des frais d'organisation de manifestation situé un peu plus bas.
- 3410.0.36360.1 : Sports divers – subventions sociétés sportives locales : Ce chiffre a été revu légèrement à la hausse suite au retour des diverses sociétés sportives communales par rapport aux subventions annuelles qu'elles peuvent prétendre.
- 3410.0.36360.3 : Subvention autres activités sportives : Une somme de CHF 20'000.- a été demandée par la commission Entretien-Sport pour l'organisation d'événements sportifs en 2025.
- 3410.1.31110.0 : Acquisition de machines, appareils, outils : le montant de CHF 95'000.- comprend le changement de l'éclairage du stade en LEDS.
- 3410.2.38304.0 : Amortissement extraordinaire buvette stade : Chaque année, lorsque le résultat final du budget le permet, des amortissements extraordinaires sont prévus afin de permettre à la

Commune d'intégrer plus facilement de nouveaux investissements qui ne vont pas manquer ces prochaines années.

- 3420.0.31440.0 : Parcs et promenades – travaux et entretien : En dehors de l'entretien annuel des arbres de la Commune pour un montant de CHF 30'000.- se trouvent dans ce compte la rénovation de la Capite au chemin de la Corniche (CHF 30'000.-) et l'entretien du jardin de la parcelle n° 612 (ex-maison Wüst) estimé à CHF 15'000.-.
- 3429.0.36360.3 : Autres loisirs – subvention colonies centres aérés : Le montant de CHF 20'000.- a été proposé par la commission Jeunesse pour un projet de camp d'été.
- 5440.0.31300.5 : Protection de la jeunesse – frais action jeunesse : Cette ligne concerne les indemnités de la FASe pour la gestion du local des jeunes et la demande de CHF 5'000.- de la commission Enfance pour des activités pédagogiques.
- 5451.1.36120.2 : Crèche – groupement intercommunal : Ce chiffre a été annoncé par le groupement intercommunal en faveur de la jeunesse et concerne les coûts pour Dardagny de la crèche de La Plaine.
- 5790.3.31990.5 : Plan solidarité : Cette ligne concerne l'action alimentaire du plan de solidarité demandée par la commission MACS (bons Migros).
- 6150.0.31410.1 : Routes communales – entretien éclairage chaussés : Est prévu dans cette ligne le remplacement d'une partie des lanternes des routes communales devenues écologiquement obsolètes.
- 6150.9.38301.0 : Route de Challex – amortissement extraordinaire : Ce dernier se monte à CHF 63'300.-, qui représentent deux années d'amortissements ordinaires.
- 6151.4.38301.0 : Carrefour de La Plaine – amortissement extraordinaire : Ce dernier se monte à CHF 33'200.-, qui représentent deux années d'amortissements ordinaires.
- 7200.0.31320.2 : Protection des eaux – honoraires : Ce montant de CHF 60'000.- concerne des honoraires du Plan Général des Évacuations des Eaux (PGEE) et un solde du Fonds Intercommunal d'Assainissement (FIA) pour des travaux de protection des eaux.
- 7206.0.31420.0 : Assainissement des eaux FIA – entretien aménagement des eaux : Le montant de CHF 250'000.- concerne des travaux d'assainissement selon les fiches techniques du PGEE qui seront remboursés par la suite sur 40 ans par le FIA. La Commune est obligée d'inscrire les charges qui seront dépensées sur une année.
- 7206.0.46120.0 : Assainissement des eaux FIA – remboursement amortissement : Il s'agit des remboursements prévus du FIA pour les montants engagés de plus de CHF 100'000.-.
- 7206.0.46310.0 : Assainissement des eaux FIA – subventions cantonales : Il s'agit également d'un compte de remboursement du FIA mais pour des travaux de moins de CHF 100'000.- et qui sont remboursés en une fois.
- 7301.1.38303.0 : Déchetteries enterrées – amortissement extraordinaire : Pour un montant de CHF 108'900.- représentant deux années d'amortissements ordinaires.
- 7411.8.31420.0 : Ruisseau des Ouches – entretien aménagements des cours d'eau : Cette ligne initialement prévue en charges en 2024, sera finalement considérée comme un investissement en 2025.
- 7710.0.31010.7 : Cimetières – achat matériel : Un montant de CHF 10'000.- est proposé par la commission Aménagement-Urbanisme pour l'installation de bancs dans l'allée du cimetière.

- 7710.1.38303.0 : Cimetière de Dardagny – amortissement extraordinaire : Pour un montant de CHF 72'000.-.
- 8120.0.36350.0 : Agriculture – amélioration structurelles : Les travaux du toit du chalet du Crozat ont été terminés en 2024.
- 9100.0. : Impôts communaux – PP – PF – remplacement TP et péréquation intercommunale : les chiffres en jaune doivent être confirmés ou réadaptés d'ici deux jours. Ce sont les seuls chiffres qui ne sont pas encore officiellement entérinés. La dernière estimation du mois de septembre ne sera divulguée qu'à la fin du mois d'octobre. Des variations peuvent donc encore toucher ces comptes.

M. Wyss précise qu'au mois de juin 2024, les estimations de l'Etat pour les impôts des Personnes Physiques (PP) représentaient un montant global de CHF 3'603'000.- contre CHF 3'378'000.- lors du budget 2024, soit une hausse de CHF 225'000.-. De même, pour les estimations des impôts des Personnes Morales (PM), l'estimation est de CHF 810'000.- pour 2025 contre CHF 335'000.- en 2024, soit une hausse de CHF 475'000.-. L'impôt complémentaire sur le bénéfice des personnes morales (ligne 9100.0.40105.0) remplace l'ancienne taxe professionnelle. Il est estimé à CHF 742'981.- contre CHF 668'000.- en 2024 (+ CHF 74'981.-).

- Les comptes en page 18 concernent tous les immeubles du patrimoine financier de la commune.
- 9631.8.34060.0 et suivants – immeuble route de Challex : Tous ces comptes sont nouveaux et concernent l'acquisition du bâtiment locatif de la route de Challex.

Pour résumer le budget 2025, les charges totales se montent à CHF 8'567'761.- et les recettes à CHF 8'601'326.-, ce qui représente un boni de CHF 33'565.- (avant les derniers chiffres finaux à recevoir du Canton). Ce chiffre pourrait donc encore subir de petites variations.

3) Investissements 2025

M. Wyss présente ensuite le tableau des investissements 2025 qui se montent cette année à CHF 11'910'600.-. Deux investissements concernent uniquement les immeubles du patrimoine financier (travaux sur les immeubles de La Plaine pour le CECB+ ainsi que les travaux pour l'auberge de Dardagny).

Groupements

Quant aux budgets 2025 des groupements en faveur de de la jeunesse et de la compagnie des sapeurs-pompiers, les membres du Conseil municipal les ont déjà reçus et **M. Wyss** ne reviendra pas dessus, à moins qu'il n'y ait des questions à ce sujet.

La présidente remercie M. Wyss pour sa présentation. L'assemblée applaudit ce dernier.

M. Guyot confirme que le budget 2025 sera envoyé avec les dernières estimations du département des finances et des ressources humaines le plus rapidement possible avec le procès-verbal de la commission des finances et le rapport y relatif. En cas de questions, celles-ci peuvent être envoyées à Mme Zoller et/ou à M. Guyot pour voter le plus sereinement possible.

M. Rausis se demande en quoi consistent les 6 millions de francs prévus pour les travaux des immeubles de La Plaine et le CECB Plus (Certificat énergétique cantonal des bâtiments) dans le tableau des investissements. **Mme Zoller** répond qu'il s'agit des travaux qui vont être effectués pour assainir l'immeuble de La Plaine afin de rentrer dans l'Indice de Dépense de Chaleur (IDC) demandé. Pour rappel, une étude CECB Plus avait été faite en 2023. Des propositions d'assainissement du bâtiment ont été faites suite à l'étude. La Commune a mandaté un ingénieur thermicien dont le rapport a amené la Commune à lancer un appel d'offres

pour trouver un architecte afin de mener ces travaux. L'étude CECB Plus découlait du changement de chaudière qui a des faiblesses assez importantes. **Mme Zoller** a refusé que la chaudière soit changée tant qu'un concept énergétique total n'avait pas été établi pour ces bâtiments. La Commune se doit de mener ces travaux d'assainissement qui vont nécessiter très certainement de refaire la doublure du bâtiment et d'isoler les planchers (ce qui est difficile dans les immeubles de La Plaine car les combles sont habités). Le but était de travailler sur les immeubles qui nécessitaient le plus de travaux. Une fois que la procédure sera rodée, les travaux seront entrepris sur l'autre bâtiment du patrimoine financier, sachant qu'il faudra très certainement effectuer ces travaux sur le patrimoine administratif, notamment le Château.

Mme Zoller précise ensuite que les immeubles du patrimoine financier sont déjà bien amortis (en particulier ceux de Dardagny) et peuvent être largement réendettés pour faire ces travaux obligatoires, sachant que le but est de partir sur une rénovation en THPE (Très Haute Performance Énergétique). De nombreuses subventions sont proposées (Mme Zoller les avait pour rappel listées lors du Conseil municipal du 24 avril 2024).

M. Rausis évoque ensuite l'investissement de CHF 300'000.- en lien avec le concours d'architecte pour la passerelle n°1379. **M. Rausis** se demande si le Conseil municipal a voté une délibération pour construire une école. **Mme Zoller** indique que ce dossier est au stade de la demande de renseignements. Autrement dit, une délibération n'a pas encore été prise. Un rapport de conclusion voté par le Conseil municipal indique le nombre de classes et a permis de transmettre les éléments au bureau d'urbanisme AETC afin qu'il puisse déposer la demande de renseignements. Cela permettra de savoir si la Commune peut se contenter d'un concours ou si elle doit lancer un Plan Localisé de Quartier (PLQ). Il ne servirait donc à rien de faire une délibération dès à présent. Dans l'hypothèse où la Commune peut partir en concours, cela doit être mis dans la liste des investissements et une délibération devra ensuite être votée.

M. Rausis en déduit qu'avant de lancer un concours, une délibération devra être prise, ce que confirme **Mme Zoller**. Une autre délibération suivra pour le crédit d'étude si la première délibération est acceptée.

9. Dossiers en cours – questions et remarques

- Aucune question ou remarque.

10. Divers

- **M. Todesco** estiment que les nouveaux bus électriques n° 74 sont très larges pour les petites routes de la Commune. **M. Todesco** se demande donc s'ils sont adaptés pour ces dernières car les voitures doivent mordre sur les bordures pour éviter un accrochage.

M. Ramu rejoint entièrement M. Todesco, ajoutant que les voitures qui se déportent sur le bas-côté risquent d'user les bordures des routes à force. Pour en avoir discuté avec plusieurs chauffeurs, beaucoup trouvent les bus trop grands, ce d'autant plus qu'ils tournent souvent à vide.

Mme Zoller se renseignera sur la largeur de ces bus mais précise qu'ils mesurent 11 cm de plus que le précédent (de 30 places) en termes de longueur. Lors de la présentation avec les TPG, l'administration s'était « promenée » en bus dans la commune. Hormis deux points noirs de rotation (à Essertines et à Russin vers le Coin du Connaisseur), le bus passe très bien

partout. En revanche, certains chauffeurs roulent très vite. La Commune a déjà écrit aux TPG à ce sujet. Les TPG vont voir avec leur sous-traitant cette dernière problématique.

Mme Röthlisberger Couillaud ne remet pas en question la largeur du bus. En revanche, le bus qui passait avant à 7h36 était trop petit pour que tous les écoliers et autres usagers puissent monter dedans. Les nouveaux bus sont beaucoup plus grands.

- **M. Guyot** souhaite savoir si l'Exécutif est au courant qu'une parcelle est en vente à La Plaine et, si tel est le cas, si la Commune peut exercer son droit de préemption.

Mme Zoller répond qu'une parcelle est effectivement en vente à La Plaine mais elle avait en tête la parcelle de Mme Dugerdil. **M. Guyot** annonce qu'il se référerait à la parcelle de Mme Fasel.

Mme Zoller indique que l'administration se renseignera.

Au terme de la séance, la présidente rappelle que les Conseillers municipaux doivent se présenter pour la distribution des cadeaux aux aînés. En sus, les personnes qui se représentent à la prochaine législature sont invitées à rester un moment de plus pour établir les listes. La séance est levée à 21h.50.

La présidente

Christine Hutin



Un conseiller municipal

Pierre Vuissoz



Le secrétaire

Roger Wyss

